



Carnaval de l'école

Prochaine séance  
du Conseil Municipal  
Mardi 20 mai  
à  
20h30

# Bessenay



Les bébés 2013 !

\*Email : [mairie@mairie-bessenay.fr](mailto:mairie@mairie-bessenay.fr) ♦ Tél : 04.74.70.80.07 ♦ Site : [www.mairie-bessenay.fr](http://www.mairie-bessenay.fr)

## RESULTAT DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 23 MARS 2014

Nombre d'inscrits..... 1532	Nombre de nuls..... 226
Nombre de votants ..... 927	Nombre d'exprimés ..... 701
<b>Soit une participation de 60,51 %</b>	<b>Représentant 75,62 % des votants</b>

**Liste élue** : Bruno SUBTIL, Karine FOREST, Pierre CARADOT, Murielle BOUVEYRON, Gérard PROTIERE, Simone MARCHAND, Thierry BORGOGNO, Marie-Odile FERRIERE, Daniel LOMBARD, Sylvie FARGERE, Patrice GEOFFROY, Odile BOSC, Jérôme MICOLON, Marie-Odile TOINON, David CROCI, Odile LIMOUSIN, Bernard BLANC, Sandrine CHASSIGNEUX, Pascal ARQUILLIERE.

## ♦ Compte rendu municipal - Séance du 28/03/2014 ♦

**Présents** : Mesdames et Messieurs SUBTIL, CARADOT, PROTIERE, FOREST, BORGOGNO, MARCHAND, GEOFFROY, LOMBARD, LIMOUSIN, BLANC, TOINON, BOSC, ARQUILLIERE, CROCI, MICOLON, CHASSIGNEUX  
**Excusées** : Murielle BOUVEYRON (pouvoir à Pierre CARADOT), Marie-Odile FERRIERE (pouvoir à Simone MARCHAND), Sylvie FARGERE (pouvoir à Karine FOREST)

Présidée par Gérard PROTIERE, doyen d'âge, la séance est ouverte à 20 h 00.

### Election du Maire

Le dépouillement du vote à bulletin secret donne le résultat suivant : Bruno SUBTIL ..... **18 voix**  
Bulletin blanc ..... **1 voix** ; Bruno SUBTIL ayant obtenu la majorité, a été proclamé Maire.

### Détermination du nombre des Adjointes

Le Conseil Municipal décide que le nombre d'adjointes sera de **5** (nombre maximum autorisé par la loi).

### Election des Adjointes

Liste déposée : Pierre CARADOT, Gérard PROTIERE, Karine FOREST, Thierry BORGOGNO, Murielle BOUVEYRON.

Le dépouillement du vote à bulletin secret donne le résultat suivant pour la liste déposée : **19 voix**  
Les adjointes sont donc installés dans leurs fonctions.

### Les délégations attribuées aux 5 Adjointes sont les suivantes :

Pierre CARADOT : bâtiments communaux et assainissement.  
Gérard PROTIERE : voirie, agriculture et environnement.  
Karine FOREST : enfance, jeunesse et affaires scolaires.  
Thierry BORGOGNO : vie associative et manifestations.  
Murielle BOUVEYRON : informations et tourisme.

### Il est proposé de nommer deux conseillers délégués :

Simone MARCHAND en charge des affaires sociales et du Centre Communal d'Action Sociale.  
Patrice GEOFFROY en charge des équipements de communication et de la bibliothèque municipale.

## ◆ Compte rendu municipal - Séance du 08/04/2014 ◆

**Présents :** Mesdames et Messieurs SUBTIL, CARADOT, PROTIERE, FOREST, BORGOGNO, BOUVEYRON, MARCHAND, GEOFFROY, LOMBARD, FERRIERE, LIMOUSIN, BLANC, TOINON, BOSC, ARQUILLIERE, CROCI, FARGERE, MICOLON, CHASSIGNEUX

Présidée par Bruno SUBTIL, Maire, la séance est ouverte à 20 h 30 par l'approbation du procès-verbal de la réunion précédente. Après le vote à l'unanimité de ce dernier, l'ordre du jour est ensuite abordé.

Deux délibérations sont rajoutées à l'ordre du jour : l'une portant sur la création d'un emploi d'avenir, et l'autre, sur l'exonération de la taxe d'aménagement au profit de Semcoda (projet St Irénée).

### ◆ I - Mise en place des commissions

Commissions	Responsables	Membres
<b>Finances, Personnel et Appel d'offres</b>	B. SUBTIL	Les 5 adjoints, P. GEOFFROY, J. MICOLON
<b>Urbanisme et Economie</b>	B. SUBTIL	Les 5 adjoints, S. MARCHAND, P. GEOFFROY, D. LOMBARD, P. ARQUILLIERE, D. CROCI
<b>Bâtiments Communaux et Assainissement</b>	P. CARADOT	M-O. FERRIERE, B. BLANC, M-O. TOINON, O. BOSC, J. MICOLON
<b>Voirie, Agriculture et Environnement</b>	G. PROTIERE	D. LOMBARD, B. BLANC, P. ARQUILLIERE, J. MICOLON, S. MARCHAND, M-O. FERRIERE
<b>Enfance, Jeunesse et Affaires Scolaires</b>	K. FOREST	S. MARCHAND, O. LIMOUSIN, D. CROCI, S. CHASSIGNEUX
<b>Vie Associative et Manifestations</b>	T. BORGOGNO	M-O. FERRIERE, O. LIMOUSIN, B. BLANC, S. FARGERE
<b>Informations et Tourisme</b>	M. BOUVEYRON	P. GEOFFROY, M-O. TOINON, O. BOSC, D. CROCI, S. FARGERE
<b>Equipements de Communication et bibliothèque municipale</b>	P. GEOFFROY	D. LOMBARD
<b>Affaires sociales et Centre Communal d'Action Sociale</b>	B. SUBTIL	S. MARCHAND, M-O. FERRIERE, O. LIMOUSIN, M-O. TOINON Et 4 membres extérieurs au conseil
<b>Impôts directs</b>	D. LOMBARD	B. SUBTIL, P. CARADOT, G. PROTIERE, S. MARCHAND, V. GILLOT (à compléter)
<b>Révision des listes électorales</b>	S. MARCHAND	1 délégué du Conseil : S. MARCHAND 1 délégué du Préfet : M-O FERRIERE 1 délégué du Tribunal d'Instance : P. ARQUILLIERE

### ◆ II- Délégations aux syndicats et organismes extérieurs

#### DELEGUES AUX SYNDICATS EXTERIEURS

<b>Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle</b>	<b>3 Titulaires :</b> B. SUBTIL, S. MARCHAND, D. LOMBARD
<b>Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Giraudière</b>	<b>4 Titulaires :</b> B. SUBTIL, P. CARADOT, G. PROTIERE, S. CHASSIGNEUX
<b>Syndicat Départemental d'Electrification du Rhône et Syndicat Rhodanien du Cable</b>	<b>1 Titulaire :</b> P. GEOFFROY <b>1 Suppléant :</b> D. CROCI
<b>Syndicat des Eaux</b>	<b>2 Titulaires :</b> D. LOMBARD, B. BLANC <b>1 Suppléant :</b> O. BOSC
<b>Syndicat à Vocation Scolaire de Ste Foy l'Argentière</b>	<b>1 Titulaire :</b> K. FOREST <b>1 Suppléant :</b> S. CHASSIGNEUX

## DELEGATIONS DIVERSES

<b>Conseils de Vie Sociale Institut Médico-Educatif et Maison de Retraite</b>	<b>1 Titulaire</b> : S. MARCHAND <b>1 Suppléant</b> : B. SUBTIL
<b>Association Solidarité Partage</b>	<b>1 Titulaire</b> : S. MARCHAND <b>1 Suppléant</b> : M-O FERRIERE
<b>Comité National d'Action Sociale</b>	<b>1 représentant des élus</b> : S. MARCHAND <b>1 représentant des agents</b> : V. DELORME
<b>Instance Technique Territoriale (Maison du Département du Rhône)</b>	S. MARCHAND
<b>Conseil d'école « Les Echaras »</b>	K. FOREST, D. CROCI
<b>Office du Tourisme du Pays de L'Arbresle</b>	M. BOUVEYRON

### ♦ III – Indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes

Les indemnités de fonction prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales pour le Maire et les Adjointes pour une commune comme Bessenay, sont les suivantes :

- Indemnité du Maire : 43 % de l'indice 1015.
- Indemnité des Adjointes : 16,5 % de l'indice 1015.

Ceci détermine une enveloppe maximale de 4 770,83 € brut par mois.

Compte tenu de la nomination de deux conseillers délégués, il est proposé que le Maire et les 5 Adjointes aient leur indemnité diminuée de 3 % afin d'attribuer une indemnité de 9 % de l'indice 1015 aux deux conseillers délégués.

Les indemnités définitives sont donc déterminées comme suit ;

- Indemnité du Maire : 40 % de l'indice 1015, soit 1 188,69 € mensuel net.
- Indemnité des Adjointes : 13,5 % de l'indice 1015, soit 459,11 € mensuel net.
- Indemnité des Conseillers délégués : 9 % de l'indice 1015, soit 306,06 € mensuel net.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions.

### ♦ IV – Délégations du Conseil Municipal au Maire

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégations au Maire pour la durée de son mandat dans les domaines suivants :

1°) De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, et de passer à cet effet les actes nécessaires, dans la limite du budget voté ;

2°) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

3°) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

4°) De passer les contrats d'assurances et d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;

5°) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

6°) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

7°) De décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 € ;

8°) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

9°) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

10°) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les domaines relevant de la compétence de la commune :

- devant l'ensemble des juridictions administratives, tant en première instance, qu'en appel ou qu'en cassation, en excès de pouvoir comme en plein contentieux ;

- devant l'ensemble des juridictions judiciaires, tant en première instance, que par la voie de l'appel ou de la cassation, notamment pour se porter partie civile et faire prévaloir les intérêts de la commune devant les juridictions pénales ;

11°) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communaux dans les limites des crédits ouverts au budget ;

12°) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal.

Les décisions prises dans le cadre de ces délégations pourront être signées par un adjoint ou un conseiller délégué agissant par délégation du Maire.

Un compte-rendu des décisions prises dans le cadre de ces délégations sera présenté lors des séances du conseil municipal.

#### ◆ **V- Formation des élus**

La loi du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité stipule que les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions électives.

Le conseil municipal doit délibérer dans les 3 mois après son renouvellement sur ce droit à la formation et déterminer l'orientation et les crédits ouverts à ce titre.

La loi a fixé ce droit à **18 jours par élu pour la durée du mandat** et a limité le montant des dépenses de formation à 20 % du montant total des crédits ouverts au titre des indemnités de fonction allouées aux élus (soit un maximum de 11 449 € pour la commune). Les dépenses prises en compte sont les frais de déplacement, les frais de séjour, les frais d'enseignement et les pertes de revenus.

Le thème des formations se doit d'être en lien avec les compétences communales ou avec l'exercice des fonctions électives :

- fondamentaux de la gestion des politiques locales : finances publiques, marchés publics, délégation de service public et gestion de fait, démocratie locale, intercommunalité ;

- formations en lien avec la délégation : travaux, politique sociale, urbanisme et permis de construire, politique culturelle, sportive, sécurité ;

- formations favorisant l'efficacité personnelle : prise de parole en public, négociation, gestion des conflits, expression face aux médias, informatique, bureautique.

Il est proposé que pour cette première année du mandat, les crédits soient ouverts à hauteur de **2 000 €**. Un ajustement pourrait être réalisé en cas de besoin.

Le Conseil approuve cette délibération.

#### ◆ **VI – Tirage au sort des Jurés d'Assises**

Afin de permettre de dresser la liste annuelle des jurés d'assises pour l'année 2015, il a été procédé au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de 6 personnes devant figurer sur la liste préparatoire du Jury d'Assises.

Il s'agit de :

- Monsieur Jean-Claude BLANC,
- Madame Isabelle VERNAY,
- Madame Myriam ESCHENBRENNER,
- Madame Marion LOTTE,
- Monsieur Jean FERRIERE,
- Monsieur Clément BARANGE.

A partir de cette liste, un nouveau tirage au sort sera effectué afin d'établir la liste définitive des jurés d'assises dans le Rhône.

#### ◆ **VII – Dossier City Stade**

Le projet de construction d'un City Stade aux abords du chemin de la Drivonne est présenté à la nouvelle équipe municipale en vue de son approbation.

Les plans d'implantation et de réalisation, ainsi que les estimatifs financiers sont acceptés.

Il est rappelé que le projet bénéficiera d'une subvention du Département dans le cadre du contrat pluriannuel, et qu'une demande a été déposée pour une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le Conseil approuve le projet et décide de lancer les consultations.

#### ◆ **VIII – Création d'un emploi d'avenir**

Afin de conforter l'équipe du service technique, il est proposé de créer un emploi dans le cadre des procédures « contrat d'avenir ». Ces emplois à temps complet s'adressent à des jeunes de 16 à 25 ans ayant des qualifications limitées à un CAP ou un BEP. Des actions de formation seront proposées en vue d'améliorer les qualifications et compétences de la personne recrutée.

La commune bénéficie d'une prise en charge par l'Etat de 75 % du salaire brut et d'une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale pendant 3 ans.

Le Conseil Municipal accepte de procéder au recrutement d'un jeune salarié dans ce cadre attractif, tant pour la collectivité que pour le jeune qui en bénéficiera.

## ◆ IX – Exonération de la taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement a remplacé la Taxe Locale d'Equipeement (TLE) depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012. Dans le cadre du projet SEMCODA sur le secteur St Irénée, et s'agissant d'acquisitions sociales, la commune peut appliquer l'exonération aux logements sociaux bénéficiant du taux réduit de TVA ou de prêts aidés. Compte tenu de l'importance de ce dossier et de son intérêt, le Conseil approuve cette exonération.

## ◆ X - Questions diverses

### - Permis de construire déposé :

NOM	ADRESSE terrain	OBJET	Déposé le
GIROUD Guillaume et Emilie	8 bis allée des Cerisiers	Création d'un garage pour 2 véhicules.	21/03/14

### - Permis d'Aménager déposé

NOM	ADRESSE terrain	OBJET	Déposé le
CHENEVIÈRE Didier 42 Route des Grandes Terres	Crussilleux	Réaménagement d'un terrain de camping à la ferme existant en Parc Résidentiel de Loisirs pour 19 emplacements.	27/03/14

## ◆ INFOS MAIRIE ◆

### ◆ **Taille des haies et des branches d'arbres en bordure des voies ou en limite des propriétés :**

Il est rappelé aux propriétaires qu'il est **obligatoire** de procéder à cet entretien.

### ◆ **Extrait de l'Arrêté préfectoral concernant la lutte contre les bruits de voisinage :**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés de façon occasionnelle par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ou des vibrations émises, notamment **les tondeuses à gazon**, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

**Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.**

### ◆ **Cérémonie du jeudi 8 Mai**

La population est invitée à participer à la cérémonie commémorative de l'armistice du 8 mai 1945. Rendez-vous le **jeudi 8 mai à 10 h 45 devant la halle** : Défilé avec l'Echo des Vallons, discours et dépôt de gerbe au Monument aux Morts et vin d'honneur sous le chapiteau sur la Place du Marché.

### ◆ **Foire du samedi 10 mai**

Comme chaque année, « Bessenay fête le mai » proposera un marché forain, un marché horticole et un concours de compositions florales pour les professionnels et amateurs. Les compositions florales pour le concours amateurs pourront être réalisées sur le thème de votre choix et devront être déposées sur la place le **vendredi 9 mai entre 18 h et 20 h ou le samedi 10 mai avant 8 h 30.**

L'Association Rhône Elevage sera de nouveau présente cette année pour une exposition-vente de volailles. La Maison des Métiers de Symphorien sur Coise viendra présenter des anciens métiers. A la salle des fêtes, exposition de tortues, plantes carnivores,... Pour les enfants, jeux gonflables, balades à dos d'ânes...

◆ **Inscriptions à l'école de Bessenay (pour les enfants nés en 2011 et avant) :**

Les inscriptions à l'école primaire (classes enfantines + classes élémentaires) auront lieu la semaine **du 12 au 16 mai 2014** :

- Lundi 12 mai de 16 H 30 à 18 H 30
- Mardi 13 mai de 16 H 30 à 18 H 30
- Jeudi 15 mai de 16 H 30 à 18 H 30
- Vendredi 16 mai de 8 H 30 à 11 H 30 et de 13 H 30 à 18 H
- Ou sur rendez-vous par Mail : [ecole.bessenay@free.fr](mailto:ecole.bessenay@free.fr) Tel : 04 74 70 85 45 (pendant les horaires d'inscription)

**Se munir des documents suivants :**

- Livret de famille
- Carnet de santé (ou photocopie) **à jour des vaccinations obligatoires** (DT polio) ou certificat médical de contre-indication à ces vaccinations ;
- Certificat de radiation de l'école précédente **pour les enfants déjà scolarisés.**

◆ **INFOS ASSOCIATIONS** ◆

◆ **Manifestations et animations du village :**

<b>Samedi 26 avril</b>	Fête des classes en 4
<b>Jeudi 8 mai</b>	Cérémonie du 8 mai
<b>Jeudi 8 mai</b>	Boule Amicale : Coupes Devaux -8 h : 64 Doubles 10 h : 32 doubles
<b>Samedi 10 mai</b>	Bessenay fête le Mai
<b>Dimanche 25 mai</b>	Elections Européennes (8h – 18 h)
<b>Samedi 31 mai</b>	Judo : repas
<b>Jeudi 5 juin</b>	Club des Cerisiers blancs : repas
<b>Vendredi 6 juin</b>	Foot : tournoi de Pentecôte
<b>Samedi 7 juin</b>	Basket : tournoi jeunes

◆ **L'ABC Football** organise le **mercredi 28 mai à 19 H 30** (veille de l'Ascension) une rencontre de football destinée à accueillir les joueurs désireux de rejoindre le club la saison prochaine. Cette initiative s'inscrit dans la politique de recrutement du club afin de constituer une seconde équipe Séniors. Une collation clôturera cette soirée.

Pour une organisation optimale de cette manifestation, merci aux joueurs et bénévoles intéressés de contacter Mustapha AGHBALOU au 06.85.08.87.46.

◆ **Société de Chasse de Bessenay** : la divagation des chiens et des chats est interdite toute l'année (article 231-1 ; 213-2 du code rural).

En cette période de reproduction de la faune sauvage (du 15 avril au 15 juin), il est demandé aux propriétaires d'être vigilant et d'exercer une surveillance accrue sur leurs animaux de compagnie. Merci de votre aide et de votre compréhension.

◆ **Comité des Jeunes**

**Les 50 ans du CDJ** : Le Comité des Jeunes vous invite à réserver votre **samedi 27 septembre 2014** (journée + soirée) pour fêter le cinquantième anniversaire du CDJ. Les invitations officielles ne vont pas tarder à être envoyées pour vous expliquer le déroulement de cet évènement qui s'annonce mémorable !

Si vous avez des photos, documents, archives en tout genre, n'hésitez pas à nous contacter.  
Contacts : Yohann LIMOUSIN 06 67 70 65 37 [cdj.bessenay@gmail.com](mailto:cdj.bessenay@gmail.com)

◆ **Conseil de Parents d'Elèves** : le CPE de l'Ecole Les Echaras remercie les artisans, commerçants, exploitants et toutes les personnes qui ont pris part au loto organisé le samedi 29 mars. Grâce à la mobilisation de tous, le loto 2014 fut une belle réussite et les gagnants sont repartis avec de très beaux cadeaux

## ◆ Club des Cerisiers Blancs :

### - Du mardi 30 juin au Jeudi 3 Juillet :

LE PERIGORD dans toute sa splendeur : Départ en Car de Bessenay –Visite de ROCAMADOUR –SARLAT avec dégustation de foie gras, ROQUE GAGEAC l'un des plus beaux villages de France, promenade commentée en gabare pour la découverte au fil de l'eau des plus beaux sites du Périgord noir. Visite de SALIGNAC et des jardins d'Eyrignac-du Gouffre de Padirac puis d'une distillerie d'eau de vie de fruits et dégustation. Dîner gastronomique-Visite de COLLONGES la ROUGE Ancien fief des Comtes de Turenne.

EN PENSION COMPLETE (1/4 de vin, café le midi) Entre 20 et 24 personnes 490€ - entre 25 et 29 personnes 450€ - entre 30 et 34 personnes 424€ - entre 35 et 39 personnes 405€ -

Inscriptions : auprès de Germaine BATAILLON 04.74.70.82.93 – 19, rue du commerce BESSENAY –  
Renseignements : Mme VIALATON 04.74.70.83.40 – OUVERT A TOUS ADHERENT OU NON

### - Du dimanche 30 Aout au Samedi 6 Septembre :

**SEJOUR TYROLIEN** - Départ en car en direction de Fügen en passant par le Liechtenstein, l'Autriche et le tunnel de l'Arlberg, la vallée de l'Inn et le Tyrol.

Au programme Visite de Fügen, puis route vers Pertisau, au bord du lac ACHENSEE, plus beau lac du Tyrol, promenade en bateau. Visite du musée des Fermes tyroliennes à KRAMSACH,

Visite de HALL IN TIROL, cité médiévale, INNSBRUCK, joyau des Alpes. Dîner et soirée tyrolienne.

Visite de KITZBUHEL, station de ski d'Autriche et d'Obrendorf, visite guidée de la ferme MULLNERHOF avec dégustation de produits locaux direction SALZBOURG, une des plus belles villes de l'Europe.

Départ pour RATTENBERG, petite cité médiévale renommée pour ses cristalleries, visite d'un souffleur de verre – Embarquement à bord d'un petit train à vapeur pour MAYROFEN au son d'un accordéon avec dégustation de schnaps. Direction la vallée du Ziller et le Col de Gerlos (1628m). Arrivée aux chutes de KRIMML parmi les plus belles– Soirée dansante.

Direction WATTENS « Les mondes du cristal de Swarowski ». PILL, visite d'une distillerie et dégustation de schnaps puis route vers SCHWAZ pour la visite des mines d'argent.

7<sup>e</sup> jour : Départ matinal par la Suisse en direction de BESSENAY

Tarif en pension complète (1/4 vin ou bière + eau+ café à midi) visites comprises : Entre 20 et 24 personnes 1070€ - Entre 25 et 29 personnes 975€ - Entre 30 et 34 personnes 910€ - Entre 35 et 39 personnes 865€ - Entre 40 et 44 personnes 835€ -

Inscription auprès de Germaine BATAILLON 04.74.70.82.93 – 19, rue du commerce BESSENAY –  
Renseignements : Mme VIALATON 04.74.70.83.40 – OUVERT A TOUS ADHERENT OU NON ;

## ◆ INFOS DIVERSES ◆

### ◆ **Nouveau ! GÎTE & CHAMBRES D'HÔTES DES 2 CHÊNES**

Après un an de travaux de rénovation, la grange et le chenil de Ripan ont été transformés en Gîte et Chambres d'hôtes. Sophie & Jean-François LOTTE seront heureux de vous accueillir au Gîte (4/6 personnes), dans les 3 chambres d'hôtes (doubles) avec salle d'hôtes de 50 m<sup>2</sup> ou mettre à disposition l'ensemble de l'hébergement pour une réunion familiale ou professionnelle.

Adresse : 60 Chemin de Ripan ☎ 06.80.16.71.78 ou 04.74.70.94.80 [gite.chambres.ripan@orange.fr](mailto:gite.chambres.ripan@orange.fr)

### ◆ **A vos agendas ! Evènements culturels, sous la yourte de Roulottes et Compagnies :**

➤ **Spectacle de théâtre "Impromptu" avec la Cie du Voyageur Debout, le vendredi 25 avril à 20h30.**  
Entrée 10€.

➤ Ce spectacle est une introduction au **stage qui suivra le samedi et le dimanche 26 et 27 avril, sur le thème "initiation au clown de théâtre"**. Animé par Marie-Emilie Nayrand, comédienne de la Compagnie Le Voyageur Debout. Découvrir à son rythme son clown par un travail sur le corps, les sensations, les émotions, lui donner la place dont il a besoin pour exister en le mettant en situation par l'improvisation.

Stage pour adultes, prix: 80€. Renseignements et réservation au 06 87 10 42 56.

Attention ! Nombre de places limitées: 12 places pour les stages, 50 pour le spectacle. Il est conseillé de réserver !

◆ **La Résidence IRENEE**, située 28 rue Saint-Irénée, résidence médicalisée pour personnes âgées, a réouvert le lundi 31 mars.

Coordonnées : ☎ **04.74.70.88.67**

Fax : 04.74.72.89.56



[irenee-bessenay@domusvi.com](mailto:irenee-bessenay@domusvi.com)

[www.domusvi.com](http://www.domusvi.com)

✦ La famille de **Pierrot BERTHIER**, très touchée par les marques de sympathie et d'amitié, par votre présence, vos messages et envois de fleurs, lors de son décès, vous exprime ses sincères remerciements.

✦ « De la Maison au Jardin » change... et devient « **L'Atelier de KRIS en Thèmes** ». Dans le même esprit, Christine vous propose les produits jardin, plants et graines. Et côté fleurs, bouquets, compositions florales, plantes vertes et fleuries. « Pour faire de vos envies vos plus beaux instants ».

#### ✦ **Miss Pays du Lyonnais 2014**

Qui succédera à Chloé, élue l'an dernier à Charly, Miss Pays du Lyonnais 2013 ?

Réponse samedi 18 octobre à Sérézin du Rhône où se tiendra l'élection de Miss Pays du Lyonnais 2014.

L'association ALLURE est affiliée au Comité Miss Rhône-Alpes, délégation régionale pour l'élection de Miss France. Miss Pays du Lyonnais est qualificative pour l'élection de Miss Rhône 2015.

La clôture des inscriptions se fera courant mai.

Les candidates intéressées sont invitées à prendre contact avec l'association ALLURE :

☎ 06.18.49.55.26 ✉ [misspaysdulyonnais@orange.fr](mailto:misspaysdulyonnais@orange.fr) [www.misspaysdulyonnais.net](http://www.misspaysdulyonnais.net)

#### ✦ **L'Arbresle : ZIK N'BUL , Festival BD, Manga et Concert Rock : de l'art et du bon temps !**

Vendredi 16 et samedi 17 mai 2014, la salle Claude Terrasse et ses pelouses seront investies par les arts vivants de la BD, du Manga et du rock.

Dès le vendredi 18h un atelier de dessin puis une conférence illustrée sur **La Musique dans le Manga** attend le public ; s'ensuivra **un Jeu de doublage** de cinéma puis, la projection d'un **Manga animé : The Gost in the Shell** de M. Oshii, film de référence s'il en est !

La Convention du samedi prévue en extérieur, proposera à partir de 14h des dédicaces d'auteurs et dessinateurs, des ateliers graphiques, un concours de dessin, un concert de rock, un **Troc aux enchères**, un Cosplay, une fresque collective, du graff et autres stands. Toutes ces animations ludiques et artistiques sont gratuites ! L'invité majeur de ce salon est **Frédéric BLIER** artiste lyonnais, dessinateur d' **Amère patrie** édité chez Dupuis et du Tom 4 de **La Lignée** édité chez Bamboo. Une exposition est consacrée à certaines de ses œuvres originales et peut être aussi à ses « petites bidouilles »...

A ses côtés, on trouvera aussi d'autres noms connus de l'univers BD tels que **Nicolas Otéro, Emilie Decrock, David Pellet, Paul Frichef, Batist, Arnaud Betend**, etc. ainsi que des mangaka lyonnais : **Zerriouh Manga** et **J-Pascal Viallet** de JapanTouch. Des « autos édités » seront là aussi avec un Fanzinobus qui ouvrira ses portes sur une « fanzinothèque ».

Autre tête d'affiche côté musique cette fois, c'est **HILL VALLEY**, groupe de rock Clermontois vainqueur des Inouïs du Printemps de Bourges 2013, lauréat de Esprit Musique 2012 et qui s'est fait remarquer notamment à L'Olympia avec Fall Out Boy, aux Francofolies, au Zenith de Paris avec Babyshambles,... Ils sont en tournée pour la sortie d'un album au mois d'avril notamment en première partie de Skip The Use et Stuck In The Sound ! L'Arbresle sera en plein cœur de leur promo. Grand moment en perspective !

Autour d'eux, faisant sonner d'autres accents du rock, trois groupes locaux : **FLY DRAGON FLY** (l'après-midi) avec son côté année 70, **LES AFFRANCHISTES** et leur son punky swing et le tout jeune et déjà si talentueux **CHROME** dont la chanteuse rap ses textes (Paf soirée concert : 8€) L'édition 2014 du Festival ZIK N BUL se promet d'être un événement culturel marquant ; à vous de dire « j'y étais » !

Pour toute information et contact : **MJC de l'Arbresle** ☎ 04.74.01.15.91 / [www.mjc-larbresle.fr](http://www.mjc-larbresle.fr) / [facebook.com/pages/Festival-Zik-N-Bul](https://www.facebook.com/pages/Festival-Zik-N-Bul)

### ✦ OFFRE D'EMPLOI ✦

✦ ECOVEGETAL Laura CARRILLO Les Grandes Pièces 28410 BROUE [lcarrillo@ecovegetal.fr](mailto:lcarrillo@ecovegetal.fr)  
[www.ecovegetal.fr](http://www.ecovegetal.fr) tel. 06.74.24.09.50 fax 02.37.43.16.97 recherche :

Secteur d'activité : agriculture, niveau d'études BEP/CAP, travail de terrain, à temps plein : pose de systèmes de végétalisation de toiture et entretien des toitures terrasses, travail d'équipe exclusivement extérieur ; Déplacements à prévoir. Connaissances en espaces verts appréciées, CACES, aptitude travail en hauteur. Qualification : manœuvre, CDI avec période d'essai, salaire SMIC au démarrage.

**Pour postuler : [ecovegetal.recrutement@gmail.com](mailto:ecovegetal.recrutement@gmail.com)**